

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal
Du mardi 12 mai 2015

Date de convocation : mardi 5 mai 2015

L'an deux mil quinze, le mardi douze mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, M. PION Patrice, Mme PENIN Véronique, M. ALLORENT Benoît, M. PAIN Pierre, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absente excusée : Mme YVERNAULT Rolande

Pouvoir : Mme YVERNAULT Rolande a donné pouvoir à Mme LAURIEN Sylvie

Mme PENIN Véronique est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2015 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances :

DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

AFFAIRES SCOLAIRES :

- BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE 400 €
- COOPÉRATIVE ECOLE JEAN MOULIN 300 €
- COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE 300 €

ASSOCIATIONS LOCALES D'ANIMATION :

- AMICALE DES JEUNES 3 000 €
- ASSOCIATION MAGISIENNE - atelier théâtre 400 €
- ATELIER THÉÂTRE AEQUORANDA 1 100 €
- CLUB DE BRODERIE "*Aux Fils d'Aigurande*" 250 €
- COMITÉ DES FÊTES D'AIGURANDE 6 300 €
- GROUPE FOLKLORIQUE AIGURANDAIS 250 €
- LES AMIS DU VIEIL AIGURANDE 250 €
- CHORALE A TOUT CHŒUR 250 €
- U.C.I.A 800 €
- LA TRUITE AIGURANDAISE 250 €

sous condition d'organiser le concours de pêche des enfants à l'étang d'Aigurande.

- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE AIGURANDAIS 1 000 €

Subvention exceptionnelle, pour l'impression des livres « *Aigurande pendant la guerre de 39/45* »

ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES :

- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE Frédéric Chopin 250 €
- CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN 250 €
- CLUB DE MARCHE 250 €
- SOLEX DU PAYS AIGURANDAIS 250 €
- UNION SPORTIVE AIGURANDAISE 5 000 €
- UNION CYCLISTE D'AIGURANDE 700 €

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS :

- A.C.P.G.-C.A.T.M. 150 €
- COMITÉ F.N.A.C.A. D'AIGURANDE 100 €

DONNEURS DE SANG :

- AMICALE DES DONNEURS DE SANG 300 €

SAPEURS-POMPIERS :

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 300 €

ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET DIVERS :

- LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 150 €

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au *Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté* à hauteur de 0,70 € par jeune de la commune, âgé de 18 à 25 ans, identifié par le recensement de l'INSEE.

ACHAT DE TERRAIN

L'acquisition du terrain sis à La Chapelle est en attente pour raisons de santé du propriétaire.

ACHAT MATERIEL

La commune a décidé d'acquérir un tracteur-tondeuse pour les services techniques, avec reprise de l'ancien.

C'est l'entreprise Buvat avec « Equip'Jardin » qui est retenue pour cet achat, et elle propose un financement sur 4 ans avec un prêt à taux zéro. Elle reprend également l'ancien tracteur-tondeuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

La proposition de financement du tracteur-tondeuse sur 4 ans avec prêt à taux zéro engendre des ajustements budgétaires et pour cela il est nécessaire de faire une décision modificative avec augmentation de crédit

En recettes : article 16878 + 18 900 €

En dépenses : article 16878 + 4 725 €

article 2188 + 14 175 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

AFFAIRES DIVERSES

Mme Gouneau-Miroux Anne-Marie, adjoint au maire, explique au conseil municipal qu'il existe un projet de balisage des sentiers de randonnée sur la commune, en partenariat avec le club de marche d'Aigurande, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) et la Communauté des Communes de la Marche Berrichonne afin d'avoir un balisage homogène sur le territoire de la CDC. A cette fin, une convention a été signée entre la commune et le CDRP, et il y aura quatre sentiers de randonnée nominatif et non plus avec des couleurs. Le dossier de la commune est prêt, il faut attendre ceux des communes de la CDC.

La séance est levée à 21 heures 15.